

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE - session 2026

Rapport du jury – Académie de Limoges

Les entretiens se sont, cette année, déroulés du 2 au 4 juin 2026.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignements et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (DNL) dans le cadre d'une section européenne ou DNL, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans des options artistiques pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre ou Langues et cultures de l'Antiquité.

En 2026, une session de certification complémentaire a été ouverte dans quatre secteurs sur cinq. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l'«enseignement en langue des signes française », faute de candidats.

Au sein du secteur « Arts », trois options ont été ouvertes « Cinéma et audiovisuel », « Théâtre », « histoire des arts ».

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options anglais et allemand ont été ouvertes, rappelant que le développement des DNL est une augmentation du temps d'exposition des élèves à toutes ces langues.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens de la session 2026

Secteur	Option	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite
Arts	Cinéma et audiovisuel	1	0	0%
	Théâtre	2	2	100%
	Histoire des arts	1	1	100%
DNL	Anglais	8	3	37,5%
	Allemand	1	0	0%
LCA		2	1	50%
Français langue seconde		3	3	100%

Modalités d'évaluation des candidats : une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet dans un second temps d'harmoniser les décisions des différentes commissions pour préserver une équité d'ensemble, d'arrêter enfin la liste définitive des candidats admis.

Quelques remarques générales

Lors de la session 2026 :

- **20 candidats** étaient initialement inscrits à la session 2026 et **18 entretiens** se sont effectivement déroulés.
- **10 certifications complémentaires** ont été attribuées. Le pourcentage moyen de réussite est en nette baisse cette année avec un taux de 55%. Il était de 69% en 2025, de 63 % en 2024, 66% en 2023, 73% en 2022 (avec de fortes disparités en fonction des secteurs).

Certification DNL

Les commissions de DNL regrettent qu'il n'y ait pas eu de candidats du premier degré cette année et que seules deux langues aient été concernées.

Nous invitons les candidats du 1^{er} degré et des autres langues à consulter les précédents rapports et notamment celui de 2021.

Depuis la session 2018, des membres sont adjoints aux jurys de la certification en DNL. Inspecteurs, formateurs ou conseillers pédagogiques dans le champ disciplinaire du candidat, apportent un éclairage sur l'intérêt d'enseigner telle ou telle discipline en langue étrangère. La mise en place de ce jury renforcé met en évidence que l'enseignement dans le cadre de l'EMILE et de la DNL ne se réduit pas à la traduction d'un cours en langue étrangère.

Dossiers

Cette année encore, il a été noté une vraie hétérogénéité dans les rapports (du simple CV à des perspectives de fonctionnement). Le dossier, même s'il n'est pas évalué, donne déjà un premier aperçu de la réflexion du candidat. La pauvreté de certains interroge sur l'engagement de l'enseignant et sur les raisons de sa démarche qui ne peut se limiter à une validation des acquis d'expériences. Le jury n'attend pas à l'inverse, la rédaction d'un mémoire.

Entretiens

L'entretien se déroule en deux parties : un exposé du candidat puis un échange avec le jury. Le jury rappelle que l'exposé n'est pas l'oralisation d'un CV.

Les très bons entretiens sont ceux où les candidats, quel que soit le secteur, ont su montrer un exemple d'activités et prendre de la distance (analyser les échecs, proposer des pistes e solutions même au niveau embryonnaire). Une connaissance solide du cadre institutionnel est également nécessaire pour pouvoir répondre aux sollicitations du jury et envisager des perspectives réelles.

Conseils aux futurs candidats

Une certification complémentaire est une habilitation à enseigner. Il s'agit d'une démarche professionnelle et pédagogique et non de la valorisation d'un CV. Un vif intérêt ou une passion pour un domaine ne sauraient suffire. Le candidat doit s'interroger sur la plus-value pour les élèves.

Pour rappel, la certification habilite les candidats admis à intervenir à tous les niveaux d'enseignement.

Quelques axes de travail ont été donnés par le jury académique :

- Le dossier n'est certes pas soumis à notation mais il permet au jury d'apprécier la pertinence de la réflexion menée par le candidat. Tout en étant synthétique, il doit donner de la matière pour l'entretien. Le dossier est toujours rédigé en français, même pour la certification en DNL (dans ce cas, seuls les exemples d'activités sont dans la langue cible).
- L'exposé ne peut être une simple oralisation du dossier et il ne peut se limiter à un récit du parcours. Il doit également permettre d'engager l'entretien, de développer une réflexion.
- Des connaissances théoriques, du cadre institutionnel et des programmes sont nécessaires.
- L'entretien doit permettre au candidat de montrer sa capacité à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué, sans oublier l'intérêt que cela représente pour les élèves.
- La prise de recul du candidat sur sa pratique et ses expériences diverses est indispensable.
- Le candidat doit envisager son rôle dans le cadre des projets.
- le jury n'attend pas de support de présentation de type diaporama ou mur interactif.

Les candidats, même s'ils ne sont pas encore titulaires de la certification, ne peuvent se présenter démunis d'expériences ou de projection dans cette mission d'enseignement.

Préparation à la certification complémentaire

Le CASNAV propose aux candidats à **la certification « Français Langue Seconde »** de se préparer. Cette préparation porte ses fruits car les candidats ayant suivi la formation obtiennent de bons résultats lors de la certification.

Pour **la certification dans les domaines artistiques**, des formations en lien avec le théâtre et le cinéma existent dans les actions transversales du Plan Unique de Formation. De plus, pour le théâtre il y a un PREAC qui propose des séminaires (document d'inscription via les établissements).

Vous trouverez ci-après les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention celui qui vous concerne.

Nous invitons les futurs candidats à se rapporter aux précédents rapports si le secteur qu'ils souhaitent présenter n'a pas été ouvert cette année.

J'adresse mes sincères remerciements aux présidents de commissions ainsi qu'à l'ensemble des membres du jury pour la qualité de leur travail.

Sandrine MAUD
Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'espagnol
Présidente du jury académique de certification complémentaire de la session 2026

Certification complémentaire

Secteur LCA - Session 2026

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 2
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Lettres modernes : 1
Histoire-géographie 1

Evaluation

Notes	08	19
Nombre de candidats	1	1

Avis général

Le jury était composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres et de Céline Lelièvre, professeure agrégée de lettres classiques.

Le faible nombre de candidats rend difficile une analyse trop généralisante. Il n'est cependant pas inutile de rappeler qu'il n'est pas nécessaire d'avoir déjà assuré l'enseignement du latin ou du grec pour présenter la certification LCA. Il est en revanche demandé **d'être capable de se projeter dans un enseignement bien pensé, fondé sur une connaissance et une fréquentation réelles de la langue antique choisie**. Avoir de l'appétit pour l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité est un désir louable, mais l'obtention de la certification passe par la maîtrise suffisante de la langue choisie, une fréquentation des œuvres, et une connaissance des programmes. Enfin, il s'agit d'une épreuve, qui doit être soigneusement préparée ; la prestation d'un candidat (exposé et entretien) ne peut relever d'une forme d'improvisation qui pourrait être interprétée comme de la désinvolture.

La candidate qui malheureusement a échoué a montré un intérêt authentique pour les LCA. Cependant sa préparation s'est avérée relativement fragile. Ses connaissances linguistiques ont paru peu solides ; la prise en compte des attendus didactiques de l'enseignement du latin s'est avérée trop générale, insuffisamment fondée sur des connaissances institutionnelles et théoriques. Les pratiques qu'elle a pu évoquer (l'apport des LCA dans l'enseignement du français, un projet culturel à venir) n'ont pas convaincu. Le jury encourage cependant la candidate à se représenter à une prochaine session : il s'agit de travailler régulièrement les langue et culture latines, de s'approprier programmes et références institutionnelles sur l'enseignement des LCA, d'aller assister à des séances d'enseignement dans la mesure du possible.

Le jury félicite la candidate qui a obtenu la certification avec une excellente note ; cette enseignante d'histoire-géographie a montré des connaissances solides en LCA, du point de vue linguistique et culturel. Elle prend d'ores et déjà en charge l'enseignement du latin dans son établissement. Sa réflexion professionnelle sur les aspects didactiques et pédagogiques de cet enseignement, fondée sur à la fois sur des références institutionnelles et théoriques ainsi que sur ses pratiques, est particulièrement pertinente.

Nous encourageons vivement les enseignants intéressés à s'engager dans la préparation de la certification. A cet effet, sera organisé un webinaire d'information, inscrit au PAF 26-27. Des pistes bibliographiques sont aussi proposées dans le corps du rapport.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification complémentaire est ouverte aux professeurs du second degré, et tout particulièrement aux enseignants de lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères. Elle leur permet, ainsi que le précise la note de service n°2018-041 du 19-3-2018, « de faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leur concours ». Pour valider les connaissances et compétences professionnelles de chaque candidat, le jury s'attache à évaluer cinq champs :

- la culture antique du candidat (connaissance de l'histoire, de la géographie, de la littérature et des arts, etc...) ;
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexique, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la connaissance des spécificités de la didactique et de la pédagogie des LCA : décroisement, rôle du texte authentique, interdisciplinarité, dynamique de projet, travail en équipe ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différents champs de la discipline, et à en expliciter les finalités.

Chacun de ces champs est abordé lors de l'épreuve orale.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum¹. **Ce rapport**, rappelons-le, **n'est pas soumis à notation** mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation et ses expériences antérieures **afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer**, en lien avec l'enseignement des LCA. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller **à la clarté et à la correction de la formulation**. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres, etc.). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

Un texte structuré

¹ Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné à **exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné**. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. Le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple) ; l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidats sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

- La prise en charge d'un enseignement de LCA
- L'intégration d'une ou plusieurs séances dédiées aux LCA en cours de français
- L'intervention dans l'enseignement du français culture antique (FCA), ou dans le cadre du dispositif *Mare nostrum*
- Une co-intervention avec un professeur de lettres classiques (cours, projet etc.)
- L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de LCA et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement des LCA.

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance des enjeux et des modalités de l'enseignement des LCA.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'entretien

Il fait l'objet d'une note. **Les candidats ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20².**

L'exposé

Le candidat a tout loisir **de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes**. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes. Il n'est pas utile de s'appuyer sur un diaporama, ni de fournir de documents. Cette partie de l'épreuve est l'occasion pour le candidat de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser,

² Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement des LCA. Il peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-à-vis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il s'est approprié les problématiques et spécificités de cet enseignement

On conseille donc vivement aux candidats de s'entraîner à cette partie de l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'entretien

Celui-ci, d'une **durée de 20 minutes**, est conduit par les examinateurs.

Cet entretien a plusieurs objectifs : vérifier la maîtrise des fondamentaux de la langue choisie et les connaissances du candidat, faire approfondir certains points, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle. Lors de l'entretien, on soumet le candidat à la lecture/traduction d'un bref texte authentique en latin ou en grec, en fonction de la langue choisie. Au travers de cet exercice, il s'agit de mesurer la capacité du candidat à aborder le texte, à conduire une analyse de la langue latine ou grecque, à formuler à haute voix des hypothèses que son raisonnement sur la langue permet ensuite de conforter ou d'infirmer. Ce qui relève de la comparaison des langues et de leur fonctionnement est valorisé. La culture historique et littéraire des candidats est également convoquée à partir du texte proposé (cette année : Salluste, *Guerre de Catilina*, chapitre V). Au-delà de la connaissance des programmes en vigueur au collège comme au lycée, le candidat doit témoigner d'une réflexion didactique et pédagogique qui prenne bien en compte l'élève et le développement de ses compétences. Enfin, le jury ne peut qu'inviter chaque candidat à bien s'informer sur l'actualité de la discipline. Les ressources académiques et nationales sont des points d'appui importants pour bien percevoir les enjeux actuels de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité. Les candidats peuvent compléter leur préparation par la lecture d'ouvrages pédagogiques et scientifiques dédiés. Qu'il soit ici permis de conseiller le livre de Dominique Augé intitulé *Refonder l'enseignement des langues anciennes – Le défi de la lecture* (éditions UGA) qui ne manquera pas d'éclairer les candidats et les lauréats. Enfin, on ne saurait que recommander la lecture du *vademecum* national, elle aussi essentielle pour appréhender les attentes du jury :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/LCA/34/3/Vademecum_LCA_962343.pdf

D'une manière générale, le jury est sensible à l'expression d'une pensée à l'œuvre sur les textes, aux ouvertures proposées vers d'autres champs disciplinaires, à la convocation de références culturelles variées.

Nous encourageons vivement les enseignantes et enseignants, épris de culture antique et prenant plaisir à la fréquentation des textes en grec et/ou en latin, à s'engager dans la préparation de cette certification.

Laurence CICLAIRE, IA IPR de lettres

Certification complémentaire

Secteur FLS - Session 2026

Nombre de candidats inscrits : 4
Nombre de candidats présents : 3
Nombre de candidats admis : 3
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Certifiée Lettres modernes : 1
Certifiée mathématiques : 1
PLP lettres/histoire-géographie 1

Evaluation

Notes	10	13	17
Nombre de candidats	1	1	1

Avis général

Composé de Laurence Ciclaire, IA-IPR de Lettres, de Geneviève Guilliano, coordinatrice du CASNAV de Limoges, et de Corinne Pago, Directrice de l'Institut du Français Langue Etrangère à l'Université de Limoges, le jury a pu échanger avec beaucoup de plaisir avec des candidates au profil varié et constater de leur part un intérêt sincère pour les élèves allophones. Le jury regrette cependant le nombre réduit de candidatures cette année. Si l'obtention d'une certification FLS ne garantit pas la possibilité d'enseigner dans un dispositif UPE2A et de le cordonner, néanmoins, l'enseignant(e) certifié(e) FLS a tous les atouts pour prendre en charge des élèves allophones en classe ordinaire et contribuer à la réflexion professionnelle au sein d'équipes, parfois démunies lorsqu'il s'agit d'accueillir ces élèves au sein d'une classe ordinaire. Il faut rappeler d'autre part que cette certification est ouverte à toutes les disciplines, et à tous les corps (PE, PLC, PLP). Le jury a eu le plaisir d'accorder la certification à une enseignante de mathématiques qui a obtenu la meilleure note et qui a pu prouver la grande solidité de sa réflexion didactique et pédagogique.

Cette certification est accessible aux candidates et candidats qui se sont préparés solidement. S'il n'est pas exigé qu'ils ou elles aient enseigné le français langue seconde (FLS) pour tenter cette certification, il est néanmoins attendu une connaissance *a minima* du public concerné par l'enseignement du FLS, et des linéaments pédagogiques et didactiques de cet enseignement. Il est aussi nécessaire que les candidat(e)s considèrent que le « français langue seconde » constitue un enseignement à part entière, ou, à tout le moins, qu'ils ou elles aient réfléchi aux étayages pédagogiques possibles au sein de leur discipline, dans le cadre de l'inclusion des EANA en classe ordinaire.

C'est pourquoi, lors de cette session, il a été proposé aux candidates, pendant l'entretien, un court document-support (en lien avec sa discipline ou ses missions : énoncé mathématique, texte documentaire, texte littéraire etc.) : après en avoir pris rapidement connaissance, les candidates ont été invitées à identifier les possibles difficultés que rencontrerait un élève allophone de niveau B1 et à prévoir quelques étayages pédagogiques possibles pour lui permettre d'accéder à sa compréhension et son interprétation. C'est ainsi que les collègues ont pu identifier des difficultés liées aux distracteurs, au lexique et aux tournures syntaxiques, voire à l'univers de référence culturelle de l'élève. Elles ont pu proposer des étayages de nature diverse (Documents audio-visuels pour faciliter la compréhension globale, version simplifiée du document, étayages divers ...)

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

La certification **Français langue seconde (FLS)** est la reconnaissance d'un **parcours de formation et de l'acquisition de compétences professionnelles** dans le domaine de **l'enseignement du français auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)**. Cette certification concerne les enseignants du premier et du second degré, susceptibles d'intervenir dans les UPE2A, et de postuler à des postes spécifiques académiques (SPEA). Les modalités de cette épreuve sont précisées dans note de service n° 2019-104 du 16-7-2019³.

La désignation FLS est importante ici. Pour les EANA, le français est non seulement une discipline linguistique, mais aussi la langue de tout ou partie des apprentissages. Autrement dit, on attend du candidat ou la candidate qu'il se projette dans le cadre d'un enseignement du français qui comprenne non seulement un enseignement linguistique, mais aussi qui se situe dans la perspective de **l'inclusion des élèves allophones** en milieu ordinaire. Ce qui a des incidences sur la conception didactique et la mise en œuvre pédagogique de cet enseignement.

D'autre part, dans le cadre de sa discipline ou de son champ d'exercice professionnel, la candidate ou le candidat doit avoir réfléchi aux étayages possibles pour l'inclusion d'un élève allophone.

La lecture de ce rapport leur donnera conseils et pistes bibliographiques susceptibles de contribuer à leur réussite. Les candidats ont aussi la possibilité de s'inscrire à la session de préparation organisée par le CASNAV dans le cadre du plan académique de formation.

Commentaires et conseils aux candidats

Le rapport

Lors de son inscription, le candidat doit remettre un rapport dactylographié de cinq pages maximum⁴. **Ce rapport, rappelons-le, n'est pas soumis à notation** mais il constitue un outil précieux pour le candidat et pour le jury. C'est en effet l'occasion pour le candidat de revenir sur sa formation, particulièrement en FLE/FLS, et ses expériences antérieures **afin de dégager les connaissances et compétences professionnelles qu'il a pu développer**, en lien avec l'enseignement du FLS, et plus largement dans le cadre de la prise des élèves à besoins éducatifs particuliers et le champ de l'inclusion scolaire. La seconde fonction du rapport est de fournir des éléments d'appréciation au jury, ainsi que des pistes pour la conduite de l'entretien. Ces considérations doivent donc nourrir la réflexion du candidat au moment de son élaboration et lui permettre de se projeter dans l'épreuve orale à venir.

Hormis la contrainte du nombre de pages, l'organisation du rapport, son contenu, sont laissés à l'appréciation du candidat. Il est précisé néanmoins que le candidat ou la candidate doit fournir un CV mentionnant titres et diplômes obtenus. Les rapports de la session 2026 ont été très variés, du point de vue formel, mais aussi de qualité inégale. Les conseils qui suivent sont destinés à aider les candidats à construire des rapports convaincants parce qu'argumentés et clairement rédigés.

Un écrit rédigé avec soin

Le candidat doit impérativement veiller **à la clarté et à la correction de la formulation, exigence minimale lorsqu'il s'agit d'enseigner le français**. Si les effets jargonnants doivent être proscrits, il convient néanmoins d'employer des termes relevant d'un lexique spécifique quand cela s'avère nécessaire, quitte à en proposer une définition. Le rapport ne doit pas prendre l'allure d'un CV développé, ni d'une simple liste d'activités personnelles ou professionnelles ; il doit posséder une dimension argumentative. La mise en page doit aussi être soignée, en choisissant une taille de police de caractère raisonnable, même si l'on n'atteint pas les cinq pages, et en disposant le texte de manière à le rendre le plus lisible possible (alinéa et paragraphes, titres, etc.). Il ne faut pas hésiter à proposer des notes en bas de pages, si nécessaire, sans les multiplier.

³ Disponible à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919

⁴ Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat doit désormais le « téléverser », dans l'application indiquée par les services de la direction des examens et concours. Il lui incombe **de vérifier le contenu du document déposé**.

Un texte structuré

Un certain nombre de rapports se présentent sous forme de récit, voire de témoignage, de recueil d'anecdotes, ou de lettre de motivation. Or il s'agit ici d'un écrit professionnel, destiné à **exposer les formations, connaissances et compétences du candidat dans le domaine concerné**. Un texte structuré témoigne de la qualité de réflexion du candidat et de sa capacité à exposer et objectiver son parcours professionnel. S'il n'existe pas de plan modèle, une conclusion est bienvenue : elle permet au candidat ou à la candidate de clarifier ses motivations quant à son engagement dans le processus de certification.

Des éléments d'information précis

On attend du candidat qu'il donne des informations significatives et mises explicitement en lien avec les exigences de la certification. La candidate ou le candidat est donc amené à retenir et préciser les connaissances acquises en formation initiale, continue ou bien encore les acquisitions personnelles en termes de culture professionnelle (lecture d'ouvrages théoriques et didactiques par exemple) ; l'évocation des expériences doit permettre de dégager des compétences professionnelles. Une expérience associative, en lien avec l'enseignement du français langue étrangère, est ainsi parfaitement recevable. Quelle que soit la nature des éléments retenus par le candidat, on attend de ce dernier une analyse réflexive en lien avec l'enseignement du FLS et l'inclusion des EANA. Telle ou candidat(e), possédant une certification ASH et une expérience professionnelle auprès d'élèves en situation de handicap, doit ainsi montrer sa capacité à transférer ses compétences et à expliciter comment il s'adapterait à un public allophone.

La mise en valeur d'expériences pédagogiques

En fonction de leurs expériences professionnelles respectives, les propositions des candidat(e)s sont nécessairement diverses ; on peut en énumérer ici quelques-unes, sans volonté d'exhaustivité :

➤ Si le candidat ou la candidate a eu la possibilité d'intervenir en UPE2A, ou l'occasion de prendre en charge des EANA, il peut exposer et analyser une réalisation pédagogique (séance, séquence, ...) dont il prendra soin de préciser la problématique, ainsi que les modalités de mise en œuvre pédagogique.

➤ Le candidat ou la candidate peut aussi s'appuyer sur un enseignement en français langue étrangère auprès d'étudiants ou de tout autre public. Il importe alors de montrer que l'on est capable de réfléchir la transposition d'un enseignement en contexte FLE dans un contexte FLS et d'envisager les adaptations possibles.

➤ L'observation de séances ou de séquences d'enseignement de FLS et leur analyse : il s'agit alors pour le candidat ou la candidate d'exposer et d'analyser avec précision les enjeux didactiques et les modalités pédagogiques des séances observées, afin de montrer son appropriation des composantes de l'enseignement du FLS.

➤ L'accueil d'EANA en classe ordinaire : Si le candidat ou la candidate a eu l'occasion d'accueillir des EANA en inclusion, il peut développer la manière dont il a travaillé avec son/sa collègue de FLS, ainsi que les modalités d'accueil et d'enseignement qu'il a pu mettre en œuvre (par exemple, les modalités de différenciation pédagogique).

Quelques soient les expériences relatées, il n'est pas toujours utile de faire une restitution exhaustive ou extrêmement détaillée de telle séance ou séquence d'enseignement. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue l'objectif de cet écrit : prouver au jury que l'on a une connaissance *a minima* des enjeux et des modalités de l'enseignement du FLS.

La rédaction de ce rapport est un élément déterminant dans la préparation de l'oral pour le candidat ou la candidate, c'est l'occasion pour lui d'examiner ses motivations, de dégager de son parcours professionnel et personnel des points saillants, voire d'envisager des formations complémentaires. C'est une étape indispensable à la préparation de la certification.

L'épreuve orale

Elle fait l'objet d'une note. **Les candidat(e)s ne sont déclarés admis que si la note est supérieure ou égale à 10/20⁵.**

L'exposé

Le candidat ou la candidate a tout loisir **de se préparer, en amont, à cet exposé de dix minutes**. Il sera interrompu par le jury, si son exposé n'est pas achevé à l'issue du temps imparti. L'exposé est l'étape liminaire et indispensable de l'épreuve. Le candidat ou la candidate a la possibilité, s'il le souhaite, de s'appuyer, sans les lire, sur quelques notes.

C'est l'occasion pour le candidat ou la candidate de démontrer des compétences professionnelles : gérer son temps, structurer sa parole, problématiser son intervention, faire preuve de qualités de communication. Si le dossier peut servir de support à cette présentation, il ne s'agit pas à l'oral de le paraphraser, mais d'en approfondir certains éléments, de manière problématisée, afin de justifier sa candidature. Entre le dépôt du dossier et l'épreuve de l'oral, le candidat ou la candidate a pu pratiquer d'autres expériences en lien avec l'enseignement du FLS. Il/elle peut s'appuyer sur celles-ci dans le cadre de l'oral, prendre éventuellement une distance réflexive vis-à-vis du contenu du dossier, et ainsi montrer qu'il/elle s'est approprié(e) les problématiques et spécificités de l'enseignement du FLS.

On conseille donc vivement aux candidat(e)s de s'entraîner à cette partie de l'oral, qui ne saurait être improvisée. Ils et elles doivent aussi être rassurés : ils sont écoutés avec bienveillance par les membres du jury.

L'entretien

Celui-ci, d'une **durée de 20 minutes**, est conduit par les membres du jury.

Cet entretien a plusieurs objectifs : faire approfondir certains points, vérifier les connaissances du candidat ou la candidate, l'inviter à analyser ses expériences et ses pratiques et développer sa réflexion professionnelle.

Le candidat ou la candidate doit posséder une connaissance minimale de la didactique du FLE/FLS ; une réflexion est aussi attendue, concernant les diverses approches pédagogiques et leur éventuel transfert auprès d'un public allophone. On attend du candidat ou la candidate qu'il/elle ait envisagé la question de l'accueil et de l'inclusion des EANA en classe ordinaire, qu'il connaisse les textes officiels et le fonctionnement du dispositif UPE2A.

Les élèves allophones constituent un public d'élèves à besoin éducatif particulier. Le candidat ou la candidate doit être au clair avec ce que recouvre le terme d'«allophone » qui s'est substitué à d'autres dénominations qui étaient en usage (« non-francophones», « primo-arrivant ») Si les EANA ne maîtrisent pas la langue et la culture françaises -ce qui peut être pour eux une source d'insécurité mais aussi de motivation- ils pratiquent une autre langue, voire plusieurs, et s'inscrivent dans une, voire des cultures dont il faut tenir compte. Avant leur arrivée dans une école française, certains élèves allophones ont eu parfois un parcours difficile, voire douloureux, leur scolarisation elle-même a parfois été interrompue ou chaotique. On attend donc du candidat ou la candidate une approche qui articule à la fois une grande exigence professionnelle et des qualités humaines, afin d'accompagner au mieux ces élèves vers l'autonomie linguistique et culturelle.

Lors de l'entretien, la posture attendue du candidat ou la candidate est de se montrer à l'écoute des questions posées, et savoir y répondre avec pertinence et sincérité.

A partir de la session 2026, on soumet au candidat ou la candidate un bref texte en français (en lien avec la discipline du/de la candidat(e) ou de ses missions). Il s'agira alors d'identifier les possibles difficultés présentées par cet écrit pour un élève allophone, et de prévoir quelques étayages pédagogiques pour lui permettre d'accéder à sa compréhension et son interprétation.

Laurence CICLAIRE, IA-IPR de lettres

⁵ Les membres du jury ont à leur disposition l'ensemble de l'échelle des notes jusqu'à 20. La note connue du candidat à l'issue des épreuves, qu'il soit admis ou non, lui permet d'évaluer son positionnement professionnel et la nécessité de formations complémentaires.

Bibliographie et sitographie

Site du CASNAV de LIMOGES

<http://pedagogie.ac-limoges.fr/casnav/>

Textes officiels et ressources Eduscol

- Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 sur les modalités de la certification FLS
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143919
- CIRCULAIRE n° 2012-141 du 2-10-2012 sur l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536
- Ressources Eduscol pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones : Repères sur l'accueil des élèves et des parents nouvellement arrivés, sur l'inclusion des EANA dans l'établissement et sur l'enseignement du FLS. <http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>

Connaissance du public et pistes pour l'accueil et l'inclusion

- *Enfants d'ailleurs, élèves en France*, Les Cahiers Pédagogiques N°473, 2009
- *Inclure : Français de scolarisation et élèves allophones*, Guy Cherqui, Fabrice Peutot, Hachette, 2015
- *Le Français comme langue de scolarisation Accompagner, enseigner, évaluer, se former* sous la direction de Catherine Klein. Collection Cap sur la scolarisation Scéren-CNDP 2012
- *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, collection Cap sur la scolarisation, CANOPE (CRDP de Besançon)
- Carte mentale Canopé
<https://www.mindomo.com/fr/mindmap/b12088b87e69474a85e99dd182c62d17>
Cette carte mentale propose des liens vers des ressources pour mieux connaître, accueillir et accompagner les élèves et leurs familles (évaluations diagnostiques, livrets d'accueil, ressources pour l'orientation, connaissance des langues des élèves, des systèmes scolaires, principes didactiques dont des pistes pour prendre en compte le plurilinguisme, etc.)
- *L'ARC-EN-CIEL DE NOS LANGUES*, Jalons pour une école plurilingue, Isabelle Graci, Marine Totozani, Marielle Rispail, éditions L'harmattan

Didactique et pédagogie du FLS

Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde, (CUQ, Jean-Pierre (dir.), Clé International/Asdifle, Paris, 2003

Manuel de formation pratique pour le professeur de FLE, chez Clé international
Ecrire en FLS et FLSc, Réseau CANOPE

➤ Quelques exemples de méthodes de FLE et de FLS

- 1^{er} degré : **ZOOM** (EMDL)
Méthode déclinée sur plusieurs niveaux, accompagnée de cahiers d'activités, de guides pédagogiques et d'un cahier « Français langue de scolarisation »
- 2nd degré : **Entrée en matière** (Hachette FLE)
Méthode de FLS conçue pour les EANA qui articule dans chacune des séquences proposées objectifs communicationnels, linguistiques, interdisciplinaires, culturels et interculturels. Voir notamment les rubriques « D'une matière à l'autre », « Des liens entre nous » et « Il était une fois un village ».
- Répertoire des méthodes de FLE
http://www.ciep.fr/sites/default/files/atoms/files/repertoire_methodes_fle.pdf

Voir par exemple *Les Loustics* chez Hachette FLE pour le 1er degré, *Adomania* chez Hachette FLE, et *Pourquoi pas !* chez Maison des Langues pour le collège, *Latitudes* chez Didier ou *Version Originale* chez Maison des Langues pour le lycée.

Certification complémentaire

Secteur DNL anglais - Session 2026

Nombre de candidats inscrits : 9
Nombre de candidats présents : 8
Nombre de candidats admis : 3
Nombre de candidats refusés : 5

Disciplines des candidats :

Eco-gestion : 2
Mathématiques : 4
Physique-chimie : 2
SVT : 1

Evaluation

Notes	6	8	9	15	16
Nombre de candidats	1	1	3	1	2

Avis général

La plupart des candidats était bien préparée et ceux-ci ont su ne pas lire leurs notes et respecter le temps de présentation (10 minutes). Mais la présentation ne doit en aucun cas être la simple récitation d'un CV : les meilleures prestations sont celles où le candidat a exposé une séance ou partie de séance menée en anglais, en prenant soin d'en analyser les réussites et, surtout, de revenir sur les difficultés.

Les candidats doivent également s'interroger avant de se présenter sur **l'intérêt et la plus-value que représente l'enseignement d'une DNL pour les deux disciplines.**

Le niveau de langue requis pour obtenir la certification complémentaire est B2 (ou plus). Les candidats malheureux dont la note est proche de la moyenne ne doivent absolument pas se décourager mais continuer à se préparer, linguistiquement et pédagogiquement.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement des DNL et du CECRL
- Connaissance de la façon dont la DNL est enseignée à l'étranger et capacité à intégrer cet aspect dans son enseignement lorsque cela est pertinent – **ce point n'est pas toujours connu des candidats or il permet une posture réflexive sur l'enseignement de sa propre discipline, a fortiori lorsque celle-ci est enseignée en langue étrangère**
- Capacité à faire la différence entre enseignement de la langue et enseignement en langue
- Connaissance des ressources documentaires disponibles et capacités à choisir et à justifier l'emploi de tel ou tel support en envisageant une hiérarchisation progressive des activités – **cette année, c'est cet aspect qui était le moins bien maîtrisé par les candidats**
- Capacité à s'intégrer dans un programme d'échanges et/ou dans le travail avec l'assistant de langue vivante et/ou dans les projets de la Semaine des langues
- Maîtrise de la langue (au moins B2)

Commentaires et conseils aux candidats

Pour **s'entraîner en anglais**, nous reprenons les conseils déjà donnés dans les rapports précédents : pour entretenir ou améliorer la qualité de la langue anglaise, il faut lui consacrer un peu de temps en amont de l'épreuve de certification, en se souvenant que **c'est la fréquence plus que la durée, qui permet de progresser en langue vivante** : écouter la radio, regarder des émissions variées en ligne, utiliser un dictionnaire parlant en ligne, se rapprocher de l'assistant d'anglais si l'établissement en accueille un ou simplement des collègues anglicistes ; éventuellement, poser sa candidature pour participer aux stages de perfectionnement linguistique proposés par France Education international.

Pour finir, la meilleure préparation, c'est la lecture attentive des derniers rapports du jury et **surtout, faire des visites à des collègues enseignant une LVE et à ceux qui enseignent une DNL, quelle qu'elle soit**. Cela permet ensuite de se tester en dédiant quelques moments de cours à l'enseignement de sa discipline en anglais (et d'en faire part au jury – cf. rubrique Avis général ci-dessus).

Certification complémentaire

Secteur DNL allemand - Session 2026

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 0
Nombre de candidats refusés : 1

Discipline du candidat : Arts appliqués, option Métiers d'art

Evaluation

Notes	05
Nombre de candidats	1

Avis général

Le candidat interrogé n'a atteint le niveau requis dans aucune des compétences et connaissances à évaluer pour une certification DNL, par manque de préparation et de compréhension des enjeux de cette certification.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- Connaissances du cadre institutionnel, des textes, des autres dispositifs (SELO, DNL)
- Connaissance du CECRL (niveaux, usage) et des programmes de langues (axes, entrée culturelle)
- Connaissance des différences d'approches de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés
- Connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement
- Maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement
- Capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue, entre enseignement de sa discipline en français et dans une autre langue
- Capacité à reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle
- Capacité à choisir des thèmes et supports adaptés
- Capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire
- Aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue

Commentaires et conseils aux candidats

La maîtrise de la langue de niveau minimum B2 est un préalable à toute candidature à la certification DNL. Le jury ne peut que conseiller de s'en assurer au préalable. Une exposition régulière à la langue cible pour développer la compréhension écrite et orale s'avère certes efficace, si et seulement si elle s'accompagne d'un entraînement régulier à l'expression orale et écrite. Une inscription à des cours de langue en ligne proposés par exemple par l'Institut Goethe pourrait être une bonne idée, associés à des séjours réguliers immersifs en Allemagne. Dès la lecture du rapport, le jury souhaite pouvoir déceler une bonne connaissance des attendus de la certification DNL mentionnées ci-dessus, que viendra confirmer l'entretien. Les candidats ne peuvent réduire leur discours à une présentation de leur propre parcours, de l'organisation des mobilités entrantes et sortantes avec un établissement partenaire sans les relier avec un enseignement de DNL, ce qui doit rester l'objectif premier, qu'il soit en ou hors-

SELO. Rappelons que les mobilités dans le pays-cible ne sont en aucun cas une obligation réglementaire, même dans le cas des SELO. Elles représentent en revanche une plus-value indéniable au service des apprenants et du projet qu'il convient d'encourager.

Dans les filières professionnelles et des métiers d'art, la démarche DNL constitue une opportunité majeure pour fédérer les équipes pédagogiques autour d'une réflexion collective fondée sur le croisement et l'analyse des référentiels de formation, des pratiques professionnelles et des cultures métiers des pays partenaires. Elle favorise ainsi la conception de situations d'apprentissage enrichies, permettant de développer simultanément les compétences professionnelles, les compétences langagières et les compétences interculturelles des apprenants. La co-construction des objectifs pédagogiques entre les disciplines concernées renforce la cohérence de ces situations d'apprentissage et leur confère une ambition pédagogique particulièrement porteuse.

Certification complémentaire

Secteur Arts – option Cinéma-Audiovisuel - Session 2026

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 0
Nombre de candidats refusés : 1

Disciplines des candidats

Mathématiques : 1

Evaluation

Notes	8
Nombre de candidats	1

Avis général

Un seul candidat dont la lecture du rapport laissait augurer que la démarche entreprise était prématurée, ce que la prestation a confirmé.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture cinématographique et audiovisuelle

- Fréquentation personnelle des œuvres
- Connaissance de l'histoire du cinéma, des modèles d'analyse théorique et de l'économie du cinéma-audiovisuel

Capacités d'analyse

- Analyse d'un extrait cinématographique diffusé en amorce de l'entretien

Connaissances relatives à l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel

- Connaissance des programmes en cours et du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire
- Connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma-audiovisuel : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances, théories, méthodes et pratique
- Capacité à élaborer avec les élèves divers projets pratiques et créatifs en cinéma et audiovisuel (de l'écriture de scénario au montage)

Commentaires et conseils aux candidats

Même si le dossier de candidature n'est pas évalué en soi, on ne redira jamais assez combien sa réalisation, indirectement, est déterminante dans la préparation à la certification : d'une part, par les éléments qui sont portés à la connaissance du jury, elle permet à ce dernier de penser l'épreuve de façon à ce qu'elle soit aussi riche et significative que possible ; d'autre

part et surtout, elle permet au candidat de porter un regard réflexif approfondi sur son parcours dans la perspective des quatre domaines de compétences qui sont pris en compte dans l'évaluation, ce qui est la meilleure manière de se préparer à l'épreuve.

A la lecture du dossier, il était manifeste que l'unique candidature pour la certification complémentaire cinéma-audiovisuel de la session 2026 était prématurée : il n'a pas été pensé dans la prise en compte des quatre domaines de compétences attendus ; il ne pouvait s'appuyer, dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, sur aucun élément reconnu de formation ni sur aucun exemple d'activités ou de projets pédagogiques ; seuls y sont mis en lumière une cinéphilie et des activités audiovisuelles réalisées à titre privé.

L'oral d'admission a permis de confirmer d'incontestables qualités : une authentique cinéphilie que le candidat présente même comme une cinéphagie ; un enthousiasme contagieux ; une connaissance de certains dispositifs de l'éducation au cinéma et à l'image ; une lecture des programmes d'option et de spécialité CAV en lycée ; la réalisation de critiques de films mises en ligne sous la forme de capsules audiovisuelles. Cependant, au regard des critères d'évaluation, le niveau d'ensemble s'avère pour l'instant insuffisant.

Pour ce qui est de la *culture cinématographique et audiovisuelle*, le candidat fréquente assidument les salles et les festivals et a su se construire les repères les plus essentiels mais gagnerait à approfondir ses connaissances théoriques.

Pour ce qui est des *capacités d'analyse*, elles constituent pour l'heure un point faible assez important. Avant d'engager l'entretien, le candidat a été invité à réagir à la diffusion d'un extrait de *Croix de fer* de Sam Peckinpah. Ni le film ni James Coburn n'ont été identifiés, ce qui n'est pas bien grave. Plus embêtant : par manque d'outils, aucune réelle analyse n'a pu être produite ; de plus, certaines des remarques qui ont été avancées étaient inexactes (description et caractérisation de la scène ; remarque sur les éléments sonores...). Et lorsque le candidat a été invité à rendre compte de sa dernière critique publiée en ligne, il s'en est tenu à des considérations thématiques ou diégétiques, malgré les invitations du jury à entrer davantage dans l'analyse cinématographique.

Pour ce qui est des *connaissances relatives à l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel*, elles sont pour l'instant superficielles et ne pourront s'ancrer et s'approfondir que lorsque le candidat pourra créditer à son compte des expériences significatives d'activités menées en situation de classe ou d'atelier.

Et comme ces expériences sont pour l'instant inexistantes, le candidat n'a encore eu aucune occasion de développer des *compétences didactiques et pédagogiques* relevant du CAV.

A l'évidence, le candidat s'est présenté à la certification de façon prématurée. Compte tenu des qualités qu'il a manifestées, nous l'invitons cependant à renouveler sa démarche lorsqu'il sera en mesure de s'appuyer sur des connaissances théoriques approfondies, des capacités d'analyse aiguisées et des éléments d'expérience didactiques et pédagogiques assez consistants.

Certification complémentaire

Secteur Arts – option Histoire de l'art - Session 2026

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis :
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Arts appliqués : 1

Evaluation

Notes	20
Nombre de candidats	1

Avis général

Une seule candidature.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

Culture dans le domaine de l'histoire de l'art

- Solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art
- Connaissance des institutions et structures culturelles et patrimoniales locales

Capacités d'analyse

- Capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents

Connaissances relatives à l'enseignement de l'histoire des arts

- Connaissance des programmes officiels des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée
- Connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques
- Capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe

Commentaires et conseils aux candidats

Une seule candidate s'est présentée à la session 2026 de la certification complémentaire Histoire de l'art et la lecture de son dossier n'a pas manqué d'étonner les membres du jury. En effet, il était difficile de comprendre ce qui motivait la candidate à se présenter à la certification tant son parcours de formation et professionnel est riche en histoire de l'art et

dans le domaine des arts : agrégation d'arts plastiques, option arts du spectacle vivant ; interrogatrice pour des khôlles d'histoire de l'art en CPGE ; membre de jury pour le concours d'entrée à l'ENS de Cachan pour l'épreuve écrite d'histoire de l'art ; enseignement de l'histoire des arts pendant plus de 20 ans à des lycéens puis à des étudiants...

Le temps d'exposé, que la candidate a choisi de centrer sur sa motivation et sur la manière dont elle se projette dans l'avenir, a vite permis d'élucider le mystère. Du fait d'une réforme de la formation, qui réserve l'enseignement de l'histoire de l'art à des universitaires pour le diplôme supérieur dans lequel elle intervenait depuis 2013, elle s'est trouvée privée de ce qui, à ses yeux, donne son sel et son sens à sa pratique professionnelle. Aussi souhaite-t-elle obtenir la certification complémentaire pour pouvoir enseigner l'histoire des arts en lycée et est-elle prête à changer d'académie pour le faire, consciente que celle de Limoges ne comporte aucun lycée proposant la spécialité Histoire des arts.

C'est peu dire que d'affirmer que la prestation de la candidate a été remarquable, amenant le jury à attribuer la note maximale sans aucune hésitation.

Pour ce qui est des *connaissances relatives à l'enseignement de l'histoire des arts*, elles étaient au rendez-vous : non seulement la candidate a-t-elle pu puiser dans les situations variées d'enseignement de l'histoire des arts qui ont été les siennes, mais elle a aussi pris le temps de prendre connaissance des programmes actuels de la discipline en lycée et a été capable de s'y projeter avec une grande pertinence.

Pour ce qui est des trois autres pôles d'évaluation (*culture / capacité d'analyse / compétences didactiques et pédagogiques*), l'excellence de la candidate s'est manifestée de deux manières : d'une part à travers les exemples de projets pédagogiques qu'elle a menés avec ses étudiants, d'autre part dans les commentaires qu'elle a été capable de produire au débotté face au montage qui lui a été proposé et qui, autour de la thématique de la représentation des ruines, regroupait des œuvres de Giotto, Mantegna, Robert, Coccorante et Kiefer.

Dernier motif de réjouissance : du fait de l'intitulé de la certification, la candidate avait centré le choix de ses exemples et de ses réponses sur les arts plastiques. Mais lorsque le jury l'a invitée à les élargir à d'autres domaines artistiques, elle a été capable, avec passion et pertinence, de montrer la place que la poésie, la danse, le cinéma et la musique occupent dans son enseignement.

Certification complémentaire

Secteur Arts – option Théâtre - Session 2026

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 2
Nombre de candidats admis : 2
Nombre de candidats refusés : 0

Disciplines des candidats

Lettres modernes : 2

Evaluation

Notes	20	18
Nombre de candidats	1	1

Avis général

Deux candidates se sont présentées, toutes deux enseignantes de lettres modernes et toutes deux brillamment admises.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

L'évaluation des candidats a été effectuée en fonction des quatre domaines de connaissances et compétences suivants :

Culture dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant

- Expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales
- Connaissance de la dramaturgie et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations

Capacités d'analyse

- Capacité à présenter et à analyser un spectacle ou une mise en scène, et à les mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques

Connaissances relatives à l'enseignement du théâtre

- Connaissance des programmes officiels des enseignements optionnels et de spécialité théâtre en lycée
- Connaissance des modes d'enseignement propres au théâtre : travail en équipe, partenariat, interdisciplinarité, pédagogie de projet

Compétences didactiques et pédagogiques

- Capacité à développer une réflexion didactique à partir des programmes
- Capacité à expliciter des démarches pédagogiques mettant en synergie connaissances et pratique
- Capacité à mettre en œuvre un projet au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec des intervenants artistiques

Commentaires et conseils aux candidats

Même si le dossier de candidature n'est pas évalué en soi, on ne redira jamais assez combien sa réalisation, indirectement, est déterminante dans la préparation à la certification : d'une part, par les éléments qui sont portés à la connaissance du jury, elle permet à ce dernier de penser l'épreuve de façon à ce qu'elle soit aussi riche et significative que possible ; d'autre part et surtout, elle permet au candidat de porter un regard réflexif approfondi sur son parcours dans la perspective des quatre domaines de compétences qui sont pris en compte dans l'évaluation, ce qui est la meilleure manière de se préparer à l'épreuve. Quoique formalisés de façons très différentes, les rapports des deux candidates à la certification complémentaire Théâtre ont été des modèles du genre, dessinant des personnalités passionnées, nourries par le spectacle vivant et convaincues par l'expérience de la force avec laquelle l'enseignement du théâtre peut contribuer de façon singulière à développer les élèves en tant que personne et citoyen. Autant dire que le jury était impatient de pouvoir s'entretenir avec elles... et qu'il n'a pas été déçu dans son attente.

Pour trois des quatre pôles de compétences, l'excellence était au rendez-vous dans les deux cas.

Pour ce qui est de la *culture dans le domaine du théâtre et du spectacle vivant*, on avait affaire à deux parcours de spectateur particulièrement riches et à deux enseignantes de lettres expertes dans l'étude des textes de théâtre et de leur représentation.

Pour ce qui est des *connaissances relatives à l'enseignement du théâtre*, elles étaient nécessairement solidement ancrées pour plusieurs raisons : du point de vue de l'expérience, les deux candidates présentaient un passé riche de projets et d'ateliers liés au spectacle vivant menés en partenariat avec des artistes et s'inscrivant dans des démarches collectives ; en termes de projection professionnelle, l'une des candidates se présentait à la certification pour être confirmée dans un enseignement théâtral qu'elle assure déjà en lycée cette année et dont elle connaît bien les programmes, et l'autre candidate s'y présentait dans la perspective de la création d'une classe à horaires aménagés Théâtre dans son collège.

Pour ce qui est des *compétences didactiques et pédagogiques*, elles se sont manifestées dans les deux cas par la hauteur de vue avec laquelle les candidates ont su présenter certains de leurs projets et répondre aux questions du jury.

C'est pour ce qui concerne les *capacités d'analyse* qu'une petite différence s'est faite. Le temps d'entretien a commencé par la projection d'un extrait de la captation de *Le Roi se meurt* d'Eugène Ionesco avec Michel Bouquet dans le rôle-titre et dans la mise en scène de Georges Werler. L'une des candidates n'a correctement identifié ni la pièce ni l'acteur et a proposé des éléments d'analyse pertinents mais relativement limités. L'autre candidate a époustoufflé le jury : non seulement elle a identifié la pièce et l'acteur mais surtout, en dépit d'un visionnage unique de l'extrait, elle a été capable d'en proposer une analyse très fine et développée de la dramaturgie et du sens.

Un dernier motif de réjouissance : le jury s'est régalé d'avoir la chance de s'entretenir avec deux enseignantes passionnées, enthousiastes et pétrées d'humanité dont il est impossible de douter de leur capacité à embarquer leurs élèves avec elles dans une démarche de projet artistique.